

DEMANDE D'ACCÈS AUX SERVICES EHDAA

SECTION B - DEMANDE POUR LA RECONNAISSANCE D'UN ÉLÈVE PRÉSENTANT DES TROUBLES DU COMPORTEMENT OU D'UN ÉLÈVE EN DIFFICULTÉ D'APPRENTISSAGE – 8-9.07 C) ET 8-9.09 B) DE L'ENTENTE NATIONALE E-6 2020-2021

IDENTIFICATION

Nom de l'élève : _____ Code permanent : _____ Fiche : _____
Établissement : _____ Groupe ou cours-groupe : _____
Nom de l'enseignant : _____

MOTIF(S) DE LA DEMANDE

J'ai fait la demande de services d'appui (section A) * La date : _____

L'élève a obtenu des services d'appui Oui Non

Les interventions régulières et ciblées suivantes ont été effectuées ** :

J'observe des difficultés d'ordre comportemental depuis le : _____

Indiquez la ou les personnes-ressources qui, selon vous, devraient s'adjoindre au comité d'intervention :

Signature de l'enseignante ou l'enseignant

Date du dépôt de la demande

DATE DE RENCONTRE DU COMITÉ D'INTERVENTION (8-9.09 B)) : _____
(dans les 15 jours suivant la réception du formulaire)

RECOMMANDATION(S) DU COMITÉ :

DÉCISION DE LA DIRECTION, TRANSMISE PAR ÉCRIT, CONCERNANT LA RECOMMANDATION DU COMITÉ :

Signature de la direction

Date

* La présente section ne peut être complétée sans avoir préalablement remis la **section A** « Demande d'accès aux services pour un élève présentant des difficultés persistantes (élève à risque ou en difficulté d'apprentissage) ».

** Ces interventions doivent avoir été effectuées sur une période de 2 mois avant de faire la présente demande. Cette période de 2 mois est présentée à titre indicatif et peut varier en fonction de la situation de l'élève (8-9.07 C1)).